



Les sukuk comme instrument de financement du secteur de la santé: quels effets sur la soutenabilité de la dette publique?

Sukuk as a Financing Instrument for the Healthcare Sector: What Are the Effects on Public Debt Sustainability?

Fadoua ANAIRI

Docteure en sciences de l'économie et de gestion, FSJES SOUISSI RABAT
Université Mohammed V de Rabat, Maroc

CHENNAOUI ABDELHAK

Docteur en sciences de gestion, Laboratoire (LARFAGO), ENCG de Settat
Université Hassan 1^{er}, Maroc

Salaheddine BELFDAIL, Docteur en sciences de gestion, FSJES Agadir, Maroc.
Université Ibn Zohr

OUISSAM EL ALAOUI

Docteur en sciences de gestion
Laboratoire de recherche en finance audit et gouvernance des organisations (LARFAGO)
ENCG de Settat
Université Hassan 1^{er}, Maroc

Nada RHERIB, Maître de conférences
EMAA Business School, AGADIR

Mohamed Charif EL HARRANE, Maître de conférences
EMAA Business School, AGADIR

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.23318516>

Résumé

Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes et de réformes structurelles ambitieuses, le Maroc est confronté à la nécessité de concilier le financement du développement social, notamment dans le secteur de la santé, avec la soutenabilité de sa dette publique. La mise en œuvre de la généralisation de la couverture médicale au Maroc en 2021 a engendré des besoins accrus en investissements publics, accentuant ainsi la pression sur les équilibres macroéconomiques.

Dans ce cadre, le recours aux sukuk souverains, introduits dans le système financier marocain comme instruments de financement conformes à la finance participative, apparaît comme une alternative potentiellement pertinente aux emprunts conventionnels pratiqués par le Trésor du Maroc. Fondés sur l'adossement à des actifs tangibles et sur un mécanisme de partage des risques, les sukuk offrent la possibilité de mobiliser des ressources financières diversifiées tout en orientant les financements vers des projets d'investissement productifs, en particulier dans le secteur de la santé.

Cet article vise à analyser le rôle des sukuk dans l'amélioration de la soutenabilité de la dette publique au Maroc, en mettant l'accent sur leur contribution au financement des infrastructures et services de santé. À travers une approche analytique combinant revue de la littérature et analyse du contexte marocain, l'étude met en évidence que les sukuk peuvent contribuer à diversifier les sources de financement, à améliorer la qualité de la dépense publique et à soutenir la croissance économique à long terme.

Toutefois, les résultats soulignent que l'impact réel des sukuk sur la soutenabilité de la dette demeure conditionné par plusieurs facteurs, notamment la rentabilité des projets financés, la qualité de la gouvernance publique, ainsi que le niveau de développement du marché financier participatif. En ce sens, les sukuk ne constituent pas une solution autonome, mais plutôt un instrument complémentaire devant s'inscrire dans une stratégie globale de gestion prudente et efficace de la dette publique.

Mots clés : Sukuk souverains ; Finance participative ; Soutenabilité de la dette publique ; Financement de la santé ; Investissement public.

Abstract

In a context of increasing budgetary constraints and ambitious structural reforms, Morocco is faced with the need to reconcile the financing of social development particularly in the healthcare sector with the sustainability of its public debt. The implementation of universal health coverage in Morocco in 2021 has generated increased needs for public investment, thereby intensifying pressure on macroeconomic balances.

In this context, the use of sovereign sukuk, introduced into the Moroccan financial system as financing instruments compliant with participatory finance, appears to be a potentially relevant alternative to conventional borrowing practices of the Moroccan Treasury. Based on asset-backed structures and risk-sharing mechanisms, sukuk offer the possibility of mobilizing diversified financial resources while directing financing toward productive investment projects, particularly in the healthcare sector.

This article aims to analyze the role of sukuk in improving public debt sustainability in Morocco, with a particular focus on their contribution to financing healthcare infrastructure and services. Through an analytical approach combining a literature review and an analysis of the Moroccan context, the study highlights that sukuk can help diversify funding sources, improve the quality of public spending, and support long-term economic growth.

However, the findings emphasize that the actual impact of sukuk on debt sustainability remains conditional upon several factors, including the profitability of financed projects, the quality of public governance, and the level of development of the participatory financial market. In this regard, sukuk do not constitute a standalone solution, but rather a complementary instrument that should be integrated into a broader strategy of prudent and effective public debt management.

Keywords : Sovereign sukuk; Participatory finance; Public debt sustainability; Healthcare financing; Public investment;

1 INTRODUCTION

Le système de santé marocain connaît, depuis quelques années, une transformation structurelle majeure portée par le chantier de l'État social et les réformes engagées dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement. Cette dynamique s'est particulièrement accélérée avec la généralisation de la couverture sociale et de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), visant à garantir un accès équitable aux soins et à renforcer la protection sociale de l'ensemble des citoyens. Cette réforme implique une augmentation substantielle des dépenses publiques de santé ainsi qu'un besoin croissant en infrastructures hospitalières, en équipements biomédicaux et en services sanitaires de qualité. Dans ce contexte, les investissements publics dans le secteur de la santé deviennent un levier stratégique du développement économique et social.

Parallèlement, l'entrée en vigueur des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST), institués par la loi n°08-22, marque une étape déterminante dans la refonte de la gouvernance hospitalière au Maroc. Les GST visent à instaurer une gestion territorialisée et intégrée des soins, à améliorer l'efficacité des établissements hospitaliers et à réduire les disparités régionales en matière d'accès aux services de santé. La réussite des GST dépend fortement de la disponibilité de ressources financières durables permettant la modernisation des infrastructures sanitaires et le renforcement des capacités hospitalières (Baalla, A. & Jellouli, T. (2025)). De même, l'étude d'Errabai, M & Louaziz, H. Souligne que la mise en œuvre effective des GST nécessite d'importants investissements dans les équipements médicaux, les systèmes d'information hospitaliers et la gouvernance clinique intégrée. (ERRABAI .M & LOUAZIZ .H (2026)).

Cependant, ces besoins croissants de financement interviennent dans un contexte marqué par une pression accrue sur les finances publiques marocaines. En effet, le recours intensif à l'endettement public pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, combiné à l'augmentation des dépenses sociales et des investissements publics, a contribué à une hausse significative du ratio dette publique/PIB qui représente environ 67,10% en 2025.

L'extension de la couverture sanitaire universelle accentue les défis liés au financement du système de santé, faisant des dépenses publiques de santé une problématique centrale de soutenabilité budgétaire au Maroc (AZIZI Y. et al. 2026). En outre, la littérature souligne qu'un niveau insuffisant d'investissement public en santé peut constituer un frein à la croissance économique potentielle et à l'accumulation d'un capital humain de qualité.

Dans ce contexte, la recherche de mécanismes de financement innovants capables de soutenir les investissements sanitaires sans aggraver excessivement l'endettement public devient une nécessité stratégique. Parmi les alternatives envisageables, les sukuk souverains apparaissent comme un instrument de finance participative susceptible de contribuer au financement des projets structurants du secteur de la santé. Fondés sur des actifs tangibles et adossés à l'économie réelle, les sukuk permettent de mobiliser des ressources financières selon des principes de partage des risques et de financement éthique. Les travaux de recherche montrent que les sukuk souverains peuvent constituer un instrument innovant pour financer les infrastructures publiques et réduire la dépendance aux mécanismes classiques d'endettement Ghazoui H. & Fasly H. (2022) De même, l'étude Amdnagh T et al. (2025) souligne que les sukuk présentent un potentiel important pour le financement des infrastructures et des projets de développement au Maroc.

Cet article vise à analyser dans quelle mesure le financement par sukuk peut constituer un levier de financement du secteur de la santé tout en contribuant à la soutenabilité de la dette publique au Maroc. Plus précisément, il cherche à répondre à la question suivante :

Dans quelle mesure le recours aux sukuk souverains peut-il permettre de financer les besoins croissants du secteur de la santé tout en préservant la soutenabilité de la dette publique marocaine ?

L'étude repose sur une approche analytique combinant une revue de la littérature relative aux sukuk, à la soutenabilité de la dette publique et au financement de la santé, ainsi qu'une analyse du contexte marocain. L'objectif est d'évaluer les opportunités et les limites du recours aux sukuk comme instrument de financement des investissements sanitaires dans une perspective de soutenabilité budgétaire.

2 Revue de littérature

Selon Morabit F. et al. (2018), le succès des sukuk s'explique principalement par leur capacité à mobiliser des ressources importantes tout en respectant les principes de la finance participative. Les auteurs soulignent que les sukuk constituent aujourd'hui un outil privilégié pour le financement des infrastructures publiques et des projets de développement.

Selon Uluyol B. (2023) met en évidence l'expansion rapide du marché mondial des sukuk et la diversification de leurs usages, tant dans le financement public que privé. Son analyse montre que les sukuk sont désormais considérés comme une composante importante de la finance durable et du financement responsable.

Les travaux de de Agita Eka Yuliani et al. (2023) montrent que les sukuk souverains constituent une alternative pertinente pour répondre aux besoins croissants de financement des infrastructures économiques et sociales. Leur revue systématique de la littérature met en évidence que les expériences les plus réussies concernent principalement les projets d'infrastructures à long terme, notamment les transports, l'énergie et les équipements publics.

La relation entre sukuk et soutenabilité de la dette publique demeure un champ de recherche relativement récent. Plusieurs auteurs considèrent que les sukuk peuvent contribuer à améliorer la gestion de la dette publique grâce à la diversification des sources de financement et à l'élargissement de la base des investisseurs.

Selon Ghazoui H. & Fasly H. (2022), estiment que les sukuk souverains peuvent constituer un instrument innovant pour financer les projets publics au Maroc, notamment dans les secteurs nécessitant des investissements importants tels que les infrastructures et les services publics.

Par ailleurs, l'étude comparative menée par Musari, K., & El-Khamlichi, A. (2025). Sur l'Indonésie, les Emirats arabes unis et le Maroc montre que les sukuk souverains peuvent être utilisés comme instruments de financement durable pour les infrastructures sociales et les objectifs de développement durable. Les auteurs soulignent notamment l'expérience indonésienne dans le financement de projets publics à vocation sociale.

L'analyse de la littérature permet de dégager trois principaux constats. Premièrement, un consensus existe quant à la capacité des sukuk à mobiliser des ressources importantes pour financer les infrastructures publiques et soutenir le développement économique. Deuxièmement, plusieurs études mettent en évidence leur contribution potentielle à la diversification des sources de financement et à une meilleure gestion de la dette publique. Troisièmement, l'émergence des sukuk durables ouvre de nouvelles perspectives pour le financement des secteurs sociaux, notamment la santé.

3 Aperçu sur la dette publique au Maroc et les Sukuk souverains

3.1 La dette publique au Maroc

« La dette publique désigne l'ensemble des engagements financiers contractés par l'État et les autres administrations publiques afin de financer leurs dépenses lorsque leurs recettes sont insuffisantes. Elle résulte de l'accumulation des déficits budgétaires successifs et comprend à la fois la dette intérieure et la dette extérieure. »¹

Tableau 1 : Évolution de la dette publique du Maroc (2015–2025)

Année	Dette publique en (% du PIB)
2015	58,4%
2016	60,1%
2017	60,3%

¹ Paul Samuelson et William Nordhaus, *Économie (Economics)*, 19e édition, McGraw-Hill Education, 2010.

2018	60,5%
2019	60,3%
2020	72,2%
2021	69,4%
2022	71,4%
2023	68,7%
2024	67,7%
2025	67,1%

Source : données du Ministère de l'Economie et des Finances, FMI et Banque mondiale

➤ La période 2015 – 2019 : stabilité relative de la dette publique

Entre 2015 et 2019², la dette publique marocaine a évolué de manière relativement stable autour de 60% du PIB, souvent retenu comme niveau de vigilance dans plusieurs références internationales (critères de Maastricht par exemple). Durant cette période, l'Etat marocain a poursuivi une politique de maîtrise progressive du déficit budgétaire tout en maintenant les investissements publics dans les infrastructures, les transports et les projets sociaux. La croissance économique, bien qu'irrégulière à cause de certaines campagnes agricoles faibles, a permis de limiter l'augmentation excessive de l'endettement. Les recettes fiscales et les financements intérieurs ont également contribué à maintenir la dette à un niveau jugé soutenable.

➤ Année 2020: une forte hausse provoquée par la crise du Covid-19³.

En 2020, la dette publique a connu une augmentation brutale pour dépasser 70 % du PIB. Cette hausse s'explique principalement par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19. Le ralentissement de l'activité économique a entraîné une baisse importante des recettes fiscales et des revenus du tourisme, tandis que l'État a dû augmenter fortement ses dépenses pour soutenir les ménages, les entreprises et le système de santé. Pour financer ces besoins exceptionnels, le Maroc a eu davantage recours à l'emprunt intérieur et extérieur, ce qui a provoqué une augmentation rapide de la dette publique.

➤ La période 2021 – 2023 : le maintien d'un niveau élevé de la dette

Après la crise sanitaire, la dette publique est restée à un niveau élevé malgré la reprise progressive de l'économie marocaine. Cette période a été marquée par la poursuite des politiques de relance économique et par l'augmentation des besoins sociaux et d'investissement.

L'État marocain a engagé plusieurs réformes structurelles importantes, notamment la généralisation de la protection sociale, le renforcement du système de santé et le soutien à l'investissement public. Ces programmes nécessitaient des financements importants, ce qui a contribué au maintien d'un déficit budgétaire relativement élevé.

Par ailleurs, le contexte international a accentué les pressions sur les finances publiques. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières après 2022, ainsi que l'augmentation mondiale des taux d'intérêt, ont renchéri le coût du financement de la dette publique.

Ainsi, la période 2024–2025 se caractérise par une amélioration graduelle de la soutenabilité des finances publiques. La baisse continue du ratio dette/PIB témoigne d'un retour progressif à une trajectoire budgétaire plus équilibrée après le choc exceptionnel de la pandémie. Toutefois, le maintien de cette tendance dépendra de la poursuite de la croissance économique, de la maîtrise des déficits publics et de l'absence de chocs économiques majeurs aux niveaux national et international.

3.2 Les Sukuk souveraines

Les sukuk (saak au singulier) correspondent à des titres islamiques semblables aux obligations classiques. Pour l'institution AAOIFI, les sukuk renvoient à « des titres à valeurs égales représentant des parts indivises dans la

² www.africaneconomicoutlook.org

³ [Www.Cese.ma](http://www.Cese.ma)

propriété d'actifs tangibles, d'usufruit, de prestation de services, d'actifs d'un projet spécifique ou d'une activité d'investissement particulière ; et ce après la clôture des souscriptions, la collecte de la valeur des sukuk émis, et le début d'utilisation des fonds conformément à l'objet d'émission »⁴

Le Maroc a procédé à l'émission inaugurale de son premier Sukuk souverain de type Ijara, le 05 octobre 2018, d'un montant d'un milliard de dirhams amortissables sur une durée de cinq ans. Il est structuré et géré par Maghreb Titrisation et dont le premier compartiment est intitulé « FT Imperium Sukuk CI ». Les certificats de Sukuk émis sont adossés à un droit d'usufruit constitué sur des actifs immobiliers faisant partie du domaine privé de l'Etat. Cette première émission des Sukuk permet de poser la première pierre à l'édifice du marché de capitaux participatifs au Maroc.

Tableau 2 : Fiche technique sur la première émission de certificats de sukuk souverain du vendredi 5 octobre 2018

Les Modalités des Certificats de Sukuk :	Les modalités spécifiques des Certificats de Sukuk sont les suivantes :
• Nombre	10.000
• Valeur nominale unitaire	100.000 MAD
• Valeur nominale totale	1.000.000.000 MAD
• Code Maroclear	MA0000070005
• Date d'Emission	Date d'Emission des Certificats de Sukuk, correspondant à la date de règlement livraison soit le 15/10/2018
• Date D'échéance Finale	15 Octobre 2023
• Dates de Paiement	Le 15 Octobre de chaque année
• Rendement maximum annuel espéré	2,72% l'an HT

Source : www.boursenews.ma

4 Analyse du potentiel des sukuk dans le financement du secteur sanitaire et dans le renforcement de la soutenabilité de la dette publique

Dans une perspective de finances publiques, l'analyse du potentiel des **sukuk souverains** comme instrument de financement du secteur sanitaire marocain s'inscrit dans le débat relatif à la **soutenabilité de la dette publique**. En effet, la hausse continue de l'endettement du Trésor marocain, particulièrement après la crise sanitaire de la COVID-19, a ravivé les préoccupations concernant la capacité de l'État à financer les dépenses sociales tout en préservant l'équilibre budgétaire à long terme. Plusieurs travaux soulignent que l'accroissement du ratio dette/PIB et la progression des charges d'intérêts constituent des facteurs susceptibles de fragiliser la soutenabilité budgétaire du Royaume. Les études économétriques d'Elkabche, M. J., & Akhsas, O. (2024), ainsi que celles d'El Bettioui, R., Ouia, A., & Adaskou, M. (2020), montrent que malgré les efforts de gestion active de la dette, son évolution

⁴ Normes Charaïques AAOIFI, 2017, p. 468.

récente exige la diversification des sources de financement afin de réduire les risques liés au recours excessif à l'endettement conventionnel.

Dans ce contexte, les sukuk souverains apparaissent comme une alternative financière innovante permettant à l'État marocain de mobiliser des ressources importantes pour financer des infrastructures stratégiques, notamment dans le domaine de la santé. Contrairement aux emprunts classiques fondés sur une relation de créance assortie d'intérêts, les sukuk reposent sur l'adossement à des actifs réels et sur un mécanisme de partage des risques conforme aux principes de la finance participative. Selon Ghazoui H. & Fasly H. (2022), cette caractéristique favorise une meilleure corrélation entre le financement et l'économie réelle, tout en élargissant la base des investisseurs potentiels, notamment ceux recherchant des placements conformes à la charia. Les auteures considèrent ainsi les sukuk comme un instrument capable de soutenir les projets publics de développement tout en offrant au Maroc une source de financement complémentaire aux emprunts traditionnels.

Du point de vue de la soutenabilité de la dette publique, l'intérêt des sukuk souverains réside dans leur capacité à contribuer à une gestion plus efficiente du portefeuille de dette de l'État. En diversifiant les instruments de financement, les autorités publiques peuvent réduire leur dépendance aux marchés obligataires conventionnels et limiter l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Cette diversification est d'autant plus importante que les travaux de Ragbi, A., Nihou, A., & Tounsi, S. (2016), démontrent que la soutenabilité de la dette marocaine demeure sensible aux déséquilibres macroéconomiques, notamment aux variations du taux de change et aux déficits budgétaires persistants.

Par ailleurs, l'affectation des fonds levés par les sukuk souverains à des investissements productifs dans le secteur sanitaire peut renforcer indirectement la soutenabilité budgétaire. En améliorant les infrastructures hospitalières, l'offre de soins et le capital humain, notamment avec l'entrée en vigueur des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST), institués par la loi n°08-22, ces investissements contribuent à la croissance économique potentielle, laquelle constitue un déterminant essentiel de la capacité future de remboursement de la dette publique. Dans cette logique, la soutenabilité ne dépend pas uniquement du niveau d'endettement, mais également de la qualité et de la rentabilité socio-économique des projets financés. Les analyses Jamaa, S., El Khattab, Y., & Ouia, A. (2024) soulignent d'ailleurs que l'orientation des dépenses publiques vers des secteurs créateurs de valeur influence positivement la trajectoire de la dette à long terme.

Ainsi, l'émission de sukuk souverains destinés au financement du secteur sanitaire marocain pourrait constituer un levier stratégique conciliant les impératifs de développement social et les exigences de soutenabilité des finances publiques. Toutefois, leur efficacité dépendra de plusieurs conditions, notamment la sélection rigoureuse des projets financés, la transparence dans l'utilisation des fonds, l'existence d'un cadre réglementaire adapté et la capacité de l'État à intégrer ces instruments dans une stratégie globale de gestion de la dette publique. Les sukuk ne représentent donc pas une solution de substitution à l'endettement classique, mais plutôt un mécanisme complémentaire susceptible d'améliorer la résilience financière de l'État marocain et de soutenir une trajectoire d'endettement plus soutenable à moyen et long terme.

5 Conclusion

L'analyse du recours aux sukuk souverains dans le contexte marocain met en évidence leur potentiel en tant qu'instrument de financement innovant susceptible de répondre aux besoins croissants d'investissement dans le secteur de la santé tout en contribuant à une gestion plus diversifiée de la dette publique. Dans un contexte marqué par la généralisation de la couverture médicale, la mise en œuvre des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST) et l'augmentation des dépenses sociales, la mobilisation de ressources financières durables constitue un enjeu majeur pour la réussite des réformes engagées.

Les résultats de cette étude montrent que les sukuk souverains présentent plusieurs avantages. D'une part, ils permettent d'élargir la base des investisseurs et de diversifier les sources de financement de l'État, réduisant ainsi la dépendance exclusive aux instruments conventionnels de dette. D'autre part, leur adossement à des actifs réels favorise une meilleure orientation des financements vers des projets d'investissement productifs, notamment dans les infrastructures sanitaires, les équipements hospitaliers et les services de santé (Ghazoui & Fasly, 2022 ; Agita Eka Yuliani et al. 2023). Dans cette perspective, les sukuk peuvent contribuer indirectement à renforcer la soutenabilité de la dette publique en soutenant la croissance économique, l'amélioration du capital humain et l'augmentation des capacités productives du pays.

Toutefois, cette contribution demeure conditionnée par plusieurs facteurs. L'impact positif des sukuk sur la soutenabilité budgétaire dépend notamment de la qualité des projets financés, de leur rentabilité socio-économique, de la transparence dans l'utilisation des ressources mobilisées ainsi que de l'efficacité de la gouvernance publique. Par ailleurs, le développement encore limité du marché marocain de la finance participative constitue un défi qu'il convient de surmonter afin de renforcer l'attractivité et la profondeur du marché des sukuk.

En définitive, les sukuk souverains ne sauraient être considérés comme une solution autonome aux problématiques d'endettement public. Ils constituent plutôt un instrument complémentaire pouvant s'intégrer dans une stratégie globale de financement du développement et de gestion prudente de la dette publique. Leur utilisation ciblée pour financer des projets sanitaires à forte valeur ajoutée économique et sociale pourrait permettre au Maroc de concilier les impératifs de renforcement de l'État social avec les exigences de soutenabilité budgétaire à moyen et long terme. Des recherches futures pourraient approfondir cette analyse à travers des évaluations quantitatives de l'impact des émissions de sukuk sur la dynamique de la dette publique et sur la performance du système de santé marocain.

Référence:

- Articles des revues

AZIZI, Y. & al. (2026). « Soutenabilité de la dette publique et financement de la santé au Maroc : une analyse macro-fiscale par un modèle ARDL », INTERNATIONAL JOURNAL OF RESEARCH IN ECONOMICS AND FINANCE, Vol. 3 N°. 3, pp : 187 – 198. DOI : <https://doi.org/10.71420/ijref.v3i3.91>

AMDNAGH, T. & al. « Sukuk et développement : Quelle opportunité de financement pour le Maroc? », Revue ECONOMIE & KAPITAL, Vol. 1 N° 27, PP : 169 – 196.

Agita Eka Yuliani & al. « SOVEREIGN SUKUK AS AN ALTERNATIVE OF INFRASTRUCTURE PROJECT FINANCING IN INDONESIA: SYSTEMATIC LITERATURE REVIEW », Jurnal Ekonomi Syariah Teori Terpan, Vol. 7 N° 12, PP : 2361 -2374.

Baalla, A. & Jellouli, T. (2025). « Gouvernance territoriale et performance des services de santé : perspectives pour les Groupements Sanitaires Territoriaux au Maroc », ESJ Social Sciences « Vol. 21 N° 22 (2025) » pp : 185 – 189.

ERRABAI .M & LOUAZIZ .H (2026) « De la bureaucratie professionnelle à l'intégration territoriale Une analyse de l'architecture organisationnelle des Groupements Sanitaires Territoriaux au Maroc — cas du GST Tanger-Tétouan-Al Hoceima », African Scientific Journal « Volume 03, Num 36 » pp: 45 – 69.

Elkabche, M. J., & Akhsas, O. (2024). *La soutenabilité de la dette du trésor marocain : Une modélisation économétrique pour la période 1990-2022*. Repères et Perspectives Économiques. Vol. 8 N° 2 (2024), pp : 81 – 103.

EL BETTIOUI, R., OUIA, A., & ADASKOU, M. (2020). Gestion et soutenabilité de la dette publique au Maroc : Evaluation par l'analyse économétrique et les ratios. *Revue Du contrôle, De La Comptabilité Et De l'audit*, 4(2). Retrieved from <https://www.revuecca.com/index.php/home/article/view/589>

El Morabit, F., Achour, F.Z. & Boussetta, M. (2018). Les Sukuk : fondements, états des lieux et perspectives, Marocaine de Recherche en Management et Marketing « Marocaine de Recherche en Management et Marketing « Volume 10 n°. 1 » pp : 154 - 176

Ghazoui, H. & Fasly, H. (2021). « Les Sukuk souverains : un instrument innovant pour financer les projets de l'État au Maroc », Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5: Numéro1» pp: 755-773

JAMAA.S & AL (2024) « Impact des orientations budgétaires sur la soutenabilité de la dette publique au Maroc», Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 5: Numéro 1 » pp: 339 –365

Musari, K. & El-Khamlichi, A. (2025). *Towards a Sustainable Future: Evaluating Sovereign Sukuk in Indonesia, UAE and Morocco*. *Intrernational Journal of Islamic khazanah*, 15(2), 64-86.

Uluyol, B. (2023). A comprehensive empirical and theoretical literature survey of Islamic bonds (sukuk). *Journal of Sustainable Finance & Investment*, Taylor & Francis Journals, vol. 13(3), pages 1277-1299, July.

Ragbi, A., Nihou, A., & Tounsi, S. (2016). Soutenabilité de la dette publique au Maroc : effet d'une dévaluation du taux de change. *Critique Économique*, N° 34, PP : 103-115.

- **Ouvrages et documents**

Paul Samuelson et William Nordhaus, *Économie (Economics)*, 19e édition, McGraw-Hill Education, 2010.
Normes Charaiques AAOIFI, 2017,

- **Sites web**

[Www.africaneconomicoutlook.org](http://www.africaneconomicoutlook.org)

Www.Cese.ma

www.boursenews.ma